

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Approbation Avenant N°1 à la convention de groupement de commandes Energie avec l'adhésion de Labastidette et le retrait de Lamasquère

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Par délibération du 22 Septembre 2014, le comité syndical a décidé de conclure une convention de groupement de commandes répondant aux besoins de certaines communes en matière d'achat de fourniture en électricité et de gaz.

A la demande de la commune de Lamasquère il y a lieu d'acter son retrait de ce groupement. Quant à la commune de Labastidette, ses représentants ont manifesté le souhait d'y être intégrés.

Les communes participatives à la convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations liées à la fourniture d'énergie sont désormais :

Frouzins, Seysses, Saint clar de rivière et Labastidette.

Le coordonnateur du groupement est le SIVOM de la SAUDRUNE, représenté par son président Alain BERTRAND .

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau décident à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant N°1 ainsi présenté pour la convention de groupement de commandes Energie
- d'autoriser son Président à signer ce document et à veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Indemnité de conseil allouée au comptable public au titre de l'année 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée de la proposition du décompte de l'indemnité de conseil de l'année 2014 présenté par Mme Françoise ANGELVY, Trésorière de Muret.

Les comptables du Trésor, outre les prestations à caractère obligatoire imposées par leurs fonctions de comptable Principal des établissements publics sont en mesure de proposer des prestations complémentaires de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau décident à l'unanimité :

- d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable syndical à taux plein au titre de l'année 2014 selon le décompte annexé
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 113/2014

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Autorisation offre de reprise de matériel /
Chargeuses (2) Pôle technique

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président informe les membres du bureau que la Société BERGERAT MONNOYEUR a fait une offre de reprise de matériel au SIVOM DE LA SAUDRUNE pour acquérir deux chargeuses qui n'ont plus usage sur le site du Pôle environnement :

- | | |
|---|-------------|
| - CHARGEUSE 914G n°OPDF996 --Année 2007 | 28 500 € HT |
| - CHARGEUSE 924G n°OWMB622 --Année 2004 | 15 000 € HT |

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité :

- D'autoriser la reprise à la société BERGERAT MONNOYEUR du matériel susnommé au prix total de 43 500 € HT
- De demander au Président de prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Acquisition d'une chargeuse articulée destinée au Pôle environnement- Demande de subvention auprès du CG31

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET- Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président indique aux membres du bureau qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une chargeuse articulée mieux adaptée à la gestion des déchets ménagers, destinée au Pole environnement.

Valeur de la chargeuse articulée CATERPILLAR 924H : 130 000.00HT

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition du matériel susnommé au prix de 130 000 €HT
- De Prévoir les crédits nécessaires à son acquisition
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute Garonne pour aider à son financement
- De demander au Président de prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 115/2014

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Travaux d'aménagement de pistes cyclables
- Programme 2015 -Chemin Montbel à
Frouzins - Demande de subvention auprès
du Conseil Général de la Haute Garonne

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'aménagement de pistes cyclables au titre de l'année 2015 sur la commune de FROUZINS - Chemin de Montbel.

Le montant des travaux est estimé à 155 520.00 € HT.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables Chemin Montbel à Frouzins pour un montant de 155 520.00 € HT
- de prévoir les crédits budgétaires
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne pour le financement de ces travaux

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Travaux d'aménagement de pistes cyclables
- Programme 2015 -Rue des Genêts à
Roques sur Garonne -Demande de
subvention auprès du Conseil Général de la
Haute Garonne

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET- Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'aménagement de pistes cyclables au titre de l'année 2015 sur la commune de ROQUES SUR GARONNE, en accotement de la Rue des Genêts.

Le montant des travaux est évalué à 36 260.00 € HT.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables rue des Genêts à Roques sur Garonne pour un montant de 36 260.00 € HT
- de prévoir les crédits budgétaires
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne pour le financement de ces travaux

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Convention d'autorisation emprise RD avec le CG31 -Demande de subvention auprès du CG31 - FR08VRD04 - Boulevard de la Méditerranée et Avenue des Pyrénées à Frouzins

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET- Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président expose aux Membres du bureau syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale. En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération sur l'emprise de :

FR08VRD04- FROUZINS Boulevard de la Méditerranée (RD42) et Avenue des Pyrénées (RD15) à Frouzins - Aménagement d'un carrefour giratoire

Montant H.T.....390 674.50 €

T.V.A..... 78 134.90 €

Montant T.T.C..... 468 809.40 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le projet dans la phase DCE

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'habiliter son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Convention d'autorisation emprise RD avec le CG31 - Demande de subvention auprès du CG31
SE09VRD04 -Rue du Général de Gaulle D68B à Seysses / Travaux urbanisation part communale

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET- Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président expose aux Membres du bureau syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'urbanisation.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n° 2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération sur l'emprise de :

SE09VRD04 -Rue du Général de Gaulle D68B à Seysses / Travaux urbanisation part communale

Montant HT	256 602.80 €
TVA	51 320.56 €
MONTANT TTC	307 923.36 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le projet dans la phase DCE
- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'habiliter son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Approbation création d'une chambre funéraire et principe de délégation de service public

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée :

Vu la délibération du comité syndical du 22 Septembre 2014 portant sur l'approbation du principe de délégation de service public pour l'activité funéraire, création d'un crématorium et d'un site funéraire, par voie de concession pour les missions qui seront définies par contrat au délégataire pour une durée de 30 ans.

Il est proposé au bureau syndical d'approuver la construction, le financement et l'exploitation d'une chambre funéraire dont les locaux seront distincts mais contigus au crématorium.

Les mêmes conditions de délégation de service public pour une durée de 30 ans sont proposées.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité :

- D'approuver la proposition du Président pour la construction, le financement et l'exploitation d'une chambre funéraire dans le projet de création d'un crématorium
- De retenir le principe de délégation de service public dans les mêmes conditions pour une durée de 30 ans
- De demander au Président de prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND



Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 120/2014

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Délibération d'affirmation du soutien de la commune au Conseil Général de la Haute Garonne et à son maintien dans l'organisation territoriale

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Le Président expose à l'Assemblée :

- Considérant le discours du Président de la République lors de la clôture des Etats généraux de la démocratie territoriale en octobre 2012 favorable aux conseils généraux,

- Considérant les propos du Président de la République lors de ses vœux aux Corrèziens le 18 Janvier favorable aux conseils généraux,

- Considérant le discours de politique générale du Premier Ministre, Manuel Valls du 8 avril 2014 proposant d'engager le débat sur l'avenir des conseils départementaux et leur suppression à l'horizon 2021 ;

- Considérant la Constitution du 4 octobre 1958 créant un titre spécifique consacré aux collectivités territoriales ;

- Considérant les lois de décentralisation :

· La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

· La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, renforçant la décentralisation, la déconcentration et la coopération locale ;

· La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) ;

· La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;

· La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « Loi Chevènement » ;

· La Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 ;

- Considérant l'objectif général de la réforme qui vise à anéantir le niveau de proximité et concentre les pouvoirs et moyens, il n'est pas question d'une modernisation, mais d'un retour au passé ;
- Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation ;
- Considérant que parallèlement à la décision de supprimer les conseils généraux, la volonté est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences ;
- Considérant que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le Département et qu'il joue un rôle de proximité essentiel de cohésion territoriale entre habitants des villes et des campagnes ;
- Considérant que si le Département était supprimé, les conséquences seront immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, sur les investissements sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement et que les décisions seraient prises à des centaines de kilomètres avec pour conséquence de donner la priorité aux projets les plus importants liés aux métropoles ;
- Considérant que quel que soit le niveau qui se verrait imposer la compétence, l'Etat ne l'aiderait pas financièrement ;
- Considérant les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes seraient majeures et coûteuses ;

Le Bureau Syndical délibère et réaffirme :

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- Le rôle essentiel du Conseil Général de la Haute Garonne en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche .

Copie de la délibération à M. Le Préfet, MM. Les parlementaires du département, MM. Mmes les Conseillers généraux, presse locale et à l'AMRF31 1 rue Alexandre Sahuc 31360 St Martory ou par e-mail maires.rurales31@nordnet.fr

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND



Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 121/2014

- En exercice : 14

- Présents : 8

- Procurations : :

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 8

Date de la convocation : 21.10.2014

OBJET :

Approbation décharge de responsabilité du
régisseur des Aires d'accueil des gens du
voyage

L'an deux mil quatorze et le vingt sept Septembre à dix sept heures trente, le Bureau syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

Etaient Présents : MM Alain BERTRAND - Guy BOUZI - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Gérard POUSSOU - Alain AUBERT - Alain PACE - Stéphane CAZAUX -

Absents, excusés : MM Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Geneviève FABRE - Thierry SUAUD - Jean Louis MANENS - Aurélien ADREU SEIGNE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Un vol dans le coffre fort du SIVOM a eu lieu entre le 26 septembre 2014 et le 30 septembre 2014, se traduisant par une perte de recette de 2080 €.

Par courrier en date du 10 octobre 2014, le régisseur titulaire de cette régie, Madame Emmanuelle LAURET, sollicite une décharge de responsabilité, procédure ayant pour effet de mettre le préjudice à la charge de notre collectivité.

Il convient que le bureau émette un avis sur la demande du régisseur, la décision elle-même relevant du Trésorier payeur général.

Compte tenu que les fonds de la régie étaient bien placés dans le coffre et que celui-ci était bien fermé, il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité de Madame Emmanuelle LAURET.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité émise par Madame Emmanuelle LAURET, régisseur

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 122/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

Approbation Compte rendu de séance du
Comité syndical du 22 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le Règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Comité syndical du 22 Septembre 2014 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

OUI l'exposé de son Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte rendu du comité syndical du 22 Septembre 2014 ainsi présenté

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 123/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

Approbation Compte rendu de séance du
Bureau syndical du 27 octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le Règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Bureau syndical du 27 octobre 2014 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

OUI l'exposé de son Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte rendu du bureau syndical du 27 octobre 2014 ainsi présenté

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 124/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014**OBJET :**Information sur décisions prises au titre de
l'article L 2122.22 du CGCT

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président donne information au comité syndical des décisions prises au titre de l'article L 2122.22 du CGCT :

Décision N° 20.2014 - Attribution marché de prestations intellectuelles : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation de marché de téléphonie mobile et fixe.
Société SRC SOLUTION 13 Allées Olympe de Gouges 31770 Colomiers, pour un montant de 2 700 € HT

Décision N° 21.2014 - Attribution mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel et d'électricité

Société UNIXIAL

Tranche ferme : Marché de fourniture de gaz + Option 1 : suivi de l'exécution du marché sur une année + Option 2 : optimisation tarifaire des contrats

Total : 9000.00 € HT

Tranche conditionnelle : marché de fourniture d'électricité - Option 1 : suivi de l'exécution du marché sur une année + Option 2 : Optimisation tarifaire des contrats Total : 13 400.00 € HT

DONT ACTE

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmissionLE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 125/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015
Budgets principal - Eau potable -
Assainissement - déchets

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président expose aux Membres du Comité Syndical que conformément aux articles L 5711.1 et L 5211.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président propose la lecture à l'Assemblée du document de discussion reprenant les différents indicateurs principaux des budgets Principal - Eau Potable - Assainissement et Déchets, destinés à la préparation du budget primitif 2015.

Après avoir ouvert le débat et développer la présentation des propositions d'orientations budgétaires, Il est demandé au comité syndical :

- d'approuver le DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 ainsi présenté portant sur les budgets PRINCIPAL - EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT et DECHETS

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 126/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

TARIFICATION EAU POTABLE au 1^{er} Janvier 2015

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les commissions thématique et consultative Eau potable se sont réunies le 8 Décembre 2014 en vue de procéder à la révision de la tarification EAU POTABLE, applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 (consommation de la relève de fin d'année 2014 à celle de fin d'année 2015).

La tarification progressive est maintenue :

- Une première tranche pour les usagers consommant uniquement de 0 à 10 m³ instauration d'une prime fixe de 14 €.
- Une deuxième tranche au prix normal de 1,40 € le m³.
- Une troisième tranche à prix renforcé.
Au-delà de 500 m³ le prix passerait à 1.52 le m³.

Afin de ne pas pénaliser les usagers habitant en groupement d'habitation collectif gérés à partir d'un seul compteur général, nous proposons de ne pas appliquer la troisième tranche au groupement d'habitation (collectifs), mais de facturer tous les m³ à 1.4 €.

TARIFS (HT) A COMPTER DU 01/01/2015	
<i>EAU POTABLE</i>	TARIFS Hors Taxes ANNEE 2015 Consommation 2015 (s'entend de la relève fin d'année 2014 à celle de fin d'année 2015)
Consommation de 0 à 10 m ³	Partie fixe de 14 €
Par tranche successive	
de 11 à 500 m ³	1.40 € le m ³
A partir de 501 m ³	1.52 € le m ³

Monsieur le président propose au comité syndical d'approuver la tarification 2015 ci-dessus présentée.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la tarification eau potable 2015 ainsi présentée.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 127/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

**TARIFICATION ASSAINISSEMENT au 1^{er}
Janvier 2015**

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les commissions thématique et consultative Assainissement se sont réunies le 8 Décembre 2014 en vue de procéder à la révision de la tarification ASSAINISSEMENT, applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les communes de Frouzins, Labastidette, seysses et pour les communes de Lamasquère et Saint-clar de rivière à compter du 1er juin 2015.

Proposition d'une tarification d'assainissement pour l'année 2015 basée sur les principes suivants :

Rappel du prix de l'eau assainie au 1er janvier 2010 constaté sur la bassin Adour Garonne :

< 2 000 habitants = 1.74 €

> 2 000 habitants et < 5 000 habitants = 1.72 €

> 5 000 habitants = 1.43 € H.T

Les différents principes et tarifs sont proposés comme suit :

- une partie fixe de 0 à 10 m³ d'un montant H.T de 15.20 € H.T. pour toutes les communes.

Les tarifs pour la consommation aux usagers du service assainissement collectif sont à partir de 11 m³:

- ◆ Montant par m³ : 1.52 € H.T. pour les communes de Frouzins, Seysses, Labastidette
- ◆ Montant par m³ : 1.91 € HT pour la commune de Lamasquère
- ◆ Montant par m³ : 2.21 € HT pour la commune de saint-Clar-de-Rivière

Les tarifs pour la consommation aux usagers du service assainissement collectif sont à partir de 501 m³:

- ◆ Montant par m³ : 1.62 € H.T. pour les communes de Frouzins, Seysses, Labastidette
- ◆ Montant par m³ : 2 € HT pour la commune de Lamasquère
- ◆ Montant par m³ : 2.30 € HT pour la commune de saint-Clar-de-Rivière

Afin de ne pas pénaliser les usagers habitant en groupement d'habitation collectif gérés à partir d'un seul compteur général, nous proposons de ne pas appliquer la troisième tranche au groupement d'habitation (collectifs), mais de facturer tous les m³ au prix de la tranche de 11 à 500 m³.

Monsieur le président propose au comité syndical d'approuver la tarification 2015 ci-dessus présentée.

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la tarification assainissement 2015 ainsi présentée.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 128/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014**OBJET :****TARIFICATION PRESTATIONS DIVERSES EAU
POTABLE ET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2015**

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'actualiser les prestations pour le service eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2015 comme ci-après détaillé :

TARIFICATION 2015

COMMUNE DE FROUZINS-PORTET-ROQUES-SEYSSES.

	Frais de mise en service HT	Pose compteur HT	Total HT	TVA	TTC
PRESTATION :FRAIS MISE EN SERVICE ET POSE COMPTEUR					
- pour les compteurs de diamètre <= 20	117,00	155,00	272,00	54,40	326,40
- pour les compteurs de diamètre = 30	347,00	285,00	632,00	126,40	758,40

- pour les compteurs de diamètre = 40	347,00	348,00	695,00	139,00	834,00
- pour les compteurs de diamètre = 50	347,00	611,00	958,00	191,60	1149,60
- pour les compteurs de diamètre = 60	347,00	835,00	1182,00	236,40	1418,40
- pour les compteurs de diamètre = 80	347,00	1100,00	1447,00	289,40	1736,40
- pour les compteurs de diamètre = 100	347,00	1347,00	1694,00	338,80	2032,80
- pour les compteurs de diamètre = 150	347,00	2477,00	2824,00	564,80	3388,80
- pour les compteurs de diamètre = 200	347,00	2835,00	3182,00	636,40	3818,40
Pour toutes les opérations groupées (immeubles, résidences, bâtiments, hôtel...)	467.00 X nbre d'appartements, magasins...				
les frais de mise en service seront réclamés tous les 3 appartements, studios, bureaux, locaux, magasins, chambres ...					
Dans d'autres cas non spécifiés, le SIVOM se réserve le droit de fixer le montant des frais de service	3				
FRAIS DE DOSSIER					
DEVIS - FACTURE TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU Dans le cadre de l'instruction de la demande de devis de branchement, il sera facturé des "frais de dossier" sur la base :					
de 0 à 2.500 euros HT	5% du montant du devis HT				
> à 2.500 euros HT	8% du montant du devis HT				
Application d'une majoration à partir de l'établissement d'un deuxième devis sur demande de l'utilisateur	45,00		9,00		54,00
FRAIS DE DOSSIER					
DEVIS - FACTURE TRAVAUX DE BRANCHEMENT ASSAINISST Dans le cadre de l'instruction de la demande de devis de branchement, il sera facturé des "frais de dossier" sur la base :					
de 0 à 3.500 euros HT	5% du montant du devis HT				
> à 3.500 euros HT	8% du montant du devis HT				
Application d'une majoration à partir de l'établissement d'un deuxième devis sur demande de l'utilisateur	45,00		9,00		54,00

	2/3		
Frais d'accès au service (changement d'utilisateur) *	25,58	5,12	30,70
Changement d'un compteur à la demande de l'utilisateur	155,00	31,00	186,00
Relève d'index (hors période)	15,35	3,07	18,42
Fermeture ou réouverture du branchement	25,58	5,12	30,70
Suspension : Relevé index, fermeture branchement	27,30	5,46	32,76

Résiliation : Relevé index, fermeture branchement et dépose compteur	51,17	10,23	61,40
Changement tête radio relève compteur	46,91	9,38	56,29
Jaugeage compteur	63,96	12,79	76,75
Etalonnage compteur sur banc d'essai	153,51	30,70	184,21
Fourniture plaque de niche à compteur en béton	17,05	3,41	20,46
Fourniture plaque de niche à compteur en fonte	93,81	18,76	112,57
Fourniture niche complète type PBC n° 3 (400 X 300) en remplacement ancienne niche existante	85,28	17,06	102,34
Fourniture clé niche murale supplémentaire	12,50	2,50	15,00
Fourniture et pose porte niche murale	65,00	13,00	78,00
Majoration pour dépassement de la date limite de paiement	10,00	2,00	12,00

* Les « frais d'accès au service » sont facturés pour chaque changement d'utilisateur. C'est un forfait qui couvre la création du contrat de fourniture d'eau et la gestion du branchement (avec, si nécessaire, le déplacement de notre technicien).

Ces frais sont facturés une seule fois (sur la 1ère facture d'eau) et donnent accès au service de l'eau.

OUI L'exposé de son président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la tarification ainsi présentée portant sur les prestations diverses liées au service eau potable et assainissement pour l'année 2015

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

Tarifcation forfaitaire pour les aires
d'accueil des gens du voyage
« fonctionnement automate »

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de notre système de gestion actuel des aires d'accueil et lorsque l'automate est en panne, le comptage des fluides (eau et électricité) ne se fait pas et par conséquent nous ne sommes pas en mesure de facturer les consommations aux occupants des aires.

Afin de palier ce dysfonctionnement, il est proposé de mettre en place un forfait journalier de 5€ qui sera appliqué dans le cas d'éventuelles pannes du système.

Ce forfait comprend la consommation de l'eau, de l'électricité ainsi que le droit de place.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'application de ce forfait dans les conditions énoncées

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49
 - Présents : 33
 - Procurations : 7
 - Absents : 16
 Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

Approbation convention de Co-maîtrise d'ouvrage entre TISSEO-SMTC et le SIVOM de la SAUDRUNE pour les aménagements au bénéfice des usagers du réseau de surface TISSEO - N° 2014.901

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

La SMTC est propriétaire du réseau de transport en commun sur le territoire couvert par le SIVOM de la SAUDRUNE qui exerce quant à lui la compétence « voirie ».

Il est proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage des travaux entre le SIVOM de la SAUDRUNE et le SMTC pour définir les modalités de mise en œuvre et de financement des diverses prestations relevant des mesures d'accompagnement du réseau bus aux usagers.

Il est proposé au comité syndical d'approuver les termes de la convention annexée et d'en autoriser la signature par son Président.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention entre TISSEO-SMTC et le SIVOM DE LA SAUDRUNE de co-maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagements au bénéfice des usagers du réseau de surface TISSEO dans les conditions énoncées
- d'autoriser son Président à signer conjointement ce document et à veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous en Préfecture le :
 De la Publication le

LE PRESIDENT
 ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

Convention avec le CG31 pour la réalisation de travaux dans les emprises routières départementales / RD 50 sur la commune de Lamasquère - Demande de subvention auprès du CG31

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux de réalisation d'un cheminement piétonnier.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale. En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

LA14VRD02
Travaux de réalisation d'un cheminement piétonnier hors chaussée- RD50 à
LAMASQUERE

Montant HT	173 585.00 € HT
TVA	34 717.00 € HT
MONTANT TTC	208 302.00 € TTC

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiler son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 132/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

Décision modificative N° 2
Budget principal 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUmbi - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président présente la décision modificative N°2 du budget principal 2014 à l'Assemblée :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 023 - 816 : Virement à la section d'investissement	168 918,61 €	
D 673 - 020 : Annulation titres sur exercices antérieurs	- 35 000,00 €	
D 678 - 020 : Autres charges exceptionnelles	35 000,00 €	
R 7718 - 020 : Autres produits exceptionnels de gestion		3 800,00 €
R 773 - 020 : Annulation mandats sur exercices antérieurs		- 75 800,00 €
R 7788 - 020 : Produits exceptionnels divers		72 000,00 €
R 7788 - 524 : Produits exceptionnels divers (transfert		168 918,61 €

aires)		
Total	168 918,61 €	168 918,61 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 2313 - 020 : Immos en cours-constructions	- 5 500,00 €	
D 1641 - 020 : Emprunts	6 000,00 €	
D 10222 - 020 : FCTVA	3 900 242,43 €	
R 1021 - 020 : Dotation		3 900 242,43 €
R 10222 - 020 : FCTVA		500,00 €
R 1641 - 020 : Emprunts		31 449,15 €
R 45821 - 822 : Recettes voirie Frouzins		- 200 367,76 €
R 021 - 816 : Virement de la section de fonctionnement		168 918,61 €
Total	500,00 €	500,00 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N°2 du budget principal 2014 ainsi présentée

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 133/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014**OBJET :**

Décision modificative N° 2
Budget Eau potable 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président présente la décision modificative N°2 du budget eau potable 2014 à l'Assemblée :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 6371 - Redevances agence de l'eau	330 000,00 €	
D 6021 - Matières consommables	60 000,00 €	
R 70111 - Vente d'eau		13 000,00 €
R 701241 - Redevance pollution domestique		359 400,00 €
R 7068 - Autres prestations de services		3 000,00 €
R 7083 - Locations diverses		13 000,00 €
R 752 - Revenus des immeubles		1 600,00 €
Total	390 000,00 €	390 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 21531 - Réseau adduction eau potable	35 000,00 €	
D 2111 - Terrains nus	- 41 000,00 €	
D 2315 - Immobilisations en cours	- 53 000,00 €	

D 21351 - Bâtiments exploitation	8 000,00 €	
D 21561 - Service distribution eau	46 000,00 €	
D 2182 - Matériel de transport	- 40 000,00 €	
D 2155 - Outillage industriel	4 000,00 €	
D 1641 - Emprunts	16 000,00 €	
D 1681 - Autres emprunts	25 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N°2 du budet Eau potable 2014 ainsi présentée

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 134/2014

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014**OBJET :**

Décision modificative N°2
Budget Assainissement 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président présente la décision modificative N°2 du budget Assainissement 2014 à l'Assemblée :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 6021 - Matières consommables	36 000,00 €	
D 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	39 000,00 €	
D 6135 - Locations mobilières	5 000,00 €	
D 6152 - Entretien biens immobiliers	30 000,00 €	
D 66111 - Intérêts d'emprunts	- 80 000,00 €	
D 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	- 30 000,00 €	

Total	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 21351 - Bâtiments d'exploitation	21 000,00 €	
D 21532 - Réseau assainissement	66 000,00 €	
D 2313 - Constructions	- 51 000,00 €	
D 2315 - Installations, matériel et outillage technique	- 36 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N°2 du budget Assainissement 2014 ainsi présentée

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014**OBJET :**

**Décision modificative N ° 2
Budget Déchets 2014**

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président présente la décision modificative N°2 du budget déchets 2014 à l'Assemblée :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 6021 - Matières consommables	- 24 288,26 €	
D 023 - Virement section investissement	24 288,26 €	
D 66111 - Intérêts d'emprunts	10 000,00 €	
R 706 - Prestations de services		10 000,00 €
Total	10 000,00 €	10 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 2155 - Outillage industriel	- 42 378,41 €	
D 1641 - Emprunts	66 666,67 €	
D 021 - Virement section fonctionnement		24 288,26 €
Total	24 288,26 €	24 288,26 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N°2 du budet Déchets 2014 ainsi présentée

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET :

Délibération portant sur les écritures à constater suite à la suppression des comptes 4571 et 4572 dans le cadre du changement de la nomenclature M14.

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Suite à la suppression à compter du 1^{er} janvier 2014 dans la nomenclature M14 du compte 457 « opérations d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement (pour les opérations dont la comptabilisation a débuté avant le 1^{er} janvier 2002 ou le cas échéant 2001) », il est indispensable d'apurer ces derniers.

Le compte 4572 présente à la clôture des comptes 2013 un solde créditeur de : 13 681 983,13€
Le compte 4571 présente à la clôture des comptes 2013 un solde débiteur de : 18 829 324,68€

Les régularisations sur exercices clos se font par opération d'ordre non budgétaire, en situation nette comptable, conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14 et des schémas comptables autorisés. Ces opérations sont sans incidence sur le résultat d'investissement et la trésorerie du syndicat.

Il est proposé de reprendre :

Le solde créditeur du compte 4572 de 13 681 983,13€ au crédit du compte 1068

Le solde débiteur du compte 4571 de 18 829 324,68 :

- au débit du compte 1068 pour 14 929 082,25 €
- au débit du compte 1021 pour 3 900 242,43€

Une opération d'ordre non budgétaire de 3 900 242,43 sera comptabilisée au débit compte 10222 par le crédit du compte 1021 pour rétablir la dotation à son montant initial.

Les écritures comptables sont détaillées dans le tableau de transposition joint en annexe.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'habiliter le président à signer tout document se rapportant à l'exécution de ces écritures comptables.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET : Retrait de Villeneuve tolosane du SIVOM DE LA SAUDRUNE pour la compétence «Construction et gestion des Aires d'accueil des gens du voyage » -

- Partage de l'actif et du passif entre le SIVOM de la SAUDRUNE et la commune de VILLENEUVE TOLOSANE et son transfert à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUNBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Par arrêté préfectoral en date du 07 novembre 2014, la Communauté urbaine du Grand Toulouse a été autorisée à étendre son objet à la totalité de la compétence gestion des aires du gens du voyage, notamment sur le territoire de la commune de Villeneuve Tolosane, jusqu'alors membre du Sivom de la Saudrune ;

Il s'agit donc d'organiser le partage de l'actif et du passif entre le Syndicat et la commune qui s'en retire, le Grand Toulouse intervenant en tant que collectivité désormais compétente sur le territoire de cette commune.

Monsieur le Président demande au conseil d'approuver le partage de l'actif et du passif entre le SIVOM DE LA SAUDRUNE et la commune de Villeneuve-Tolosane membre du Grand Toulouse et son transfert au Grand Toulouse.

Décision

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-25-1 et L.5215-28,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion du 14.10.2014

Entendu l'exposé de M. le Président, après avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Partage de l'actif et du passif du syndicat pour la commune de Villeneuve-Tolosane

1 - Partage des Biens (listes en annexe) :

Les biens acquis par le SIVOM DE LA SAUDRUNE constitués de l'aire des gens du voyage sis sur son territoire, pour une valeur nette comptable de 870 622.30€ € sont remis à la commune de

Villeneuve-Tolosane par le SIVOM DE LA SAUDRUNE et immédiatement mis à disposition du Grand Toulouse.

2 - Partage des dettes :

Le montant du capital restant dû est de 219 056.11 €, qui est remis à la commune de Villeneuve-Tolosane.

Référence de l'emprunt : MIS277438EUR-REAMMPH27081EUR BANQUE SFIL (taux 4.84 %,)

3 - Subventions et FCTVA

Il ne restait à percevoir au 31 décembre 2014 aucune subvention au titre des travaux en cours ou des RAR.

La part de subvention et de FCTVA affectable à la commune de Villeneuve-Tolosane depuis qu'elle a rejoint le Syndicat s'élève à un montant de 472 433.50 € dont 130 594.369 de FCTVA.

5 - Marchés, contrats et subventions attachés aux biens :

Ils sont remis à la commune qui les transfère directement au Grand Toulouse.

Article 3 : Partage des autres éléments du bilan

1 - les restes à recouvrer néant et les restes à payer : néant.

2 - La commune qui se retire, reprend son résultat de gestion au 31 décembre 2014.

Commune	Résultat 2014	Report résultat antérieur	Créances	Solde financement	Résultat de gestion
Villeneuve Tolosane	295,62 €	9 167,56 €	0,00 €	-171 053,40 €	-161 590,23 €

3 - Les dépenses ou recettes supplémentaires non prévues dans la présente délibération seront prises en charge par le SIVOM de la Saudrune.

Article 4 : Personnel

Il n'y a pas de transfert du personnel.

Article 5: modalité de versement

Le déficit de gestion sera reversé par la commune directement au Sivom de la Saudrune avant le 15 avril 2015.

Article 6 : condition d'exécution de la délibération

Le partage et toutes ses implications prévues dans la présente délibération, seront effectifs dès que les délibérations concordantes du SIVOM DE LA SAUDRUNE, de la commune seront exécutoires.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014

OBJET : Retrait de la commune de Cugnaux du SIVOM DE LA SAUDRUNE pour la compétence «Construction et gestion des Aires d'accueil des gens du voyage » -
- Partage de l'actif et du passif entre le SIVOM de la SAUDRUNE et la commune de CUGNAUX et son transfert à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUNBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Par arrêté préfectoral en date du 07 novembre 2014, la Communauté urbaine du Grand Toulouse a été autorisée à étendre son objet à la totalité de la compétence gestion des aires du gens du voyage, notamment sur le territoire de la commune de Cugnaux, jusqu'alors membre du Sivom de la Saudrune ;

Il s'agit donc d'organiser le partage de l'actif et du passif entre le Syndicat et la commune qui s'en retire, le Grand Toulouse intervenant en tant que collectivité désormais compétente sur le territoire de cette commune.

Monsieur le Président demande au conseil d'approuver le partage de l'actif et du passif entre le son transfert au Grand Toulouse.

Décision

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-25-1 et L.5215-28,

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion en date du 14.10.2014

Entendu l'exposé de M. le Président, après avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Partage de l'actif et du passif du syndicat pour la commune de Cugnaux

1 - Partage des Biens (listes en annexe) :

Les biens acquis par le SIVOM DE LA SAUDRUNE constitués de l'aire des gens du voyage sis sur son territoire, pour une valeur nette comptable de 4 731.38€ sont remis à la commune de Cugnaux par le SIVOM DE LA SAUDRUNE et immédiatement mis à disposition du Grand Toulouse.

2 - Partage des dettes :

Le montant du capital restant dû est de 0 €,

3 - Subventions et FCTVA

Il ne restait à percevoir au 31 décembre 2014 aucune subvention au titre des travaux en cours ou des RAR.

La part de subvention et de FCTVA affectable à la commune de Cugnaux depuis qu'elle a rejoint le Syndicat s'élève à un montant de 732.51 € dont 732.51 € de FCTVA.

5 - Marchés, contrats et subventions attachés aux biens :

Ils sont remis à la commune qui les transfère directement au Grand Toulouse.

Article 3 : Partage des autres éléments du bilan

1 - les restes à recouvrer néant et Les restes à payer : néant.

2 - La commune qui se retire, reprend son résultat de gestion au 31 décembre 2014.

Communes	Résultat 2014	Créances	Solde financement	Résultat de gestion
Cugnaux	-3 329,51 €	0,00 €	-3 998,87 €	-7 328,38 €

3 - Les dépenses ou recettes supplémentaires non prévues dans la présente délibération seront prises en charge par le SIVOM de la Saudrune.

Article 4 : Personnel

Il n'y a pas de transfert du personnel.

Article 5: modalité de versement

Le déficit de gestion sera reversé par la commune directement au Sivom de la Saudrune avant le 15 janvier 2015.

Article 6 : condition d'exécution de la délibération

Le partage et toutes ses implications prévues dans la présente délibération, seront effectifs dès que les délibérations concordantes du SIVOM DE LA SAUDRUNE, de la commune seront exécutoires.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 33

- Procurations : 7

- Absents : 16

Ayant pris part au vote : 40

Date de la convocation : 1^{er}.12.2014**OBJET :****PARTICIPATIONS COMMUNALES 2015 et
TARIFICATION AUX COMMUNES**

L'an deux mil quatorze et le quinze décembre à dix huit heures, le Comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Jacques LAFORGUE - Jean Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Gérard MONTAUT - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Jean Paul ARBEY - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Michel PADELOUP - Geneviève FABRE - Jérôme BOUTELOUP - Jean Louis MANENS - Régis BONNES - Didier TEXEIRA - Anne MORAN CHAULIAC

ETAIENT ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Dominique NITOUUMBI - Sébastien LERY - Alain MICHON - Annie SUD - Jérôme PACHECO
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Jean Louis MANENS - Olivier REYNAUD à Didier TEXEIRA - Patrick EYNARD à Christian CHATONNAY - Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Virginie EJARQUE à Josiane TASSELLI - Jean Paul MERCANTI à Stéphane CAZAUX - Gérard POUSSOU à Serge GORCE

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée des participations communales au titre de l'année 2015 et présentées dans le Débat d'orientation budgétaire 2015.

Les participations sont détaillées comme suit par compétence et par commune :

➤ **GYMNASSE DE FROUZINS :**

	2015
FROUZINS	47 099.26 €
SEYSSES	16 262.08 €
VILLENEUVE TOLOSANE	913.59 €
Total	64 274.93

➤ **TRAVAUX DE VOIRIE :**

	2015
	Montant forfaitaire
Lamasquère	1 061,87 €
Frouzins	8 437,78 €
Roques	4 468,02 €
Seysses	6 452,90 €

➤ AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

	2015
Frouzins	20 906 €
Seysse	20 906 €
Save Touch	41 303 €

➤ PLUVIAL :

Communes	Entretien	Investissement
FROUZINS	9 440 €	6 900 €
SEYSSES	6 910 €	

➤ Aménagement hydraulique :

PARTICIPATION des COMMUNES		2015
I Parties non recalibrées de la Saudrune		
Portet sur Garonne	16,78%	23 218
Villeneuve Tolosane	27,03%	37 400
Frouzins	12,61%	17 448
Roques sur Garonne	6,11%	8 454
Seysse	23,72%	32 820
Cugnaux	13,75%	19 025
Sous-total 1		138 365
II Parties recalibrées : Binos, Roussimort et Saudrune		
Cugnaux	27,50%	3 934
Villeneuve Tolosane	18,50%	2 646
Frouzins	18,00%	2 575
Portet sur Garonne	18,00%	2 575
Seysse	18,00%	2 575
Roques sur Garonne	0,00%	
Sous-total 2		14 305
TOTAL		152 670 €

➤ Tarification pour fourniture de carburant aux communes

Le prix unitaire pour les collectivités membres du groupement de fourniture de carburant est établi sur la base du prix de revient et d'une majoration de 0,04 € H.T.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les participations communales et tarification aux communes au titre de l'année 2015

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous en Préfecture le :
De la Publication le :

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND